



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016 A 20H30

Etaients présents : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, M. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT, Adjoint, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Claude PEREL, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay, Dominique DESCHAMPS, Natacha COTTRELL formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2016 – 10, 11, 12, 13 :

Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé : compte de gestion de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal approuve les 4 comptes de gestion.

Délibération n ° 2016 – 14, 15, 16, 17 :

Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé : compte administratif 2015

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme GUERIN, approuve le compte administratif 2015 du **budget principal** de la commune dont les sections présentent les dépenses et les recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	909 105,43 €
	Recettes :	1 872 334,42 €
	Excédent :	963 228,99 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	603 246,63 €
	Recettes :	474 719,91 €
	Déficit :	128 526,72 €
restes à réaliser	Déficit :	243 888,00 €

Pour le service annexe de **l'assainissement**, la section d'exploitation en 2015 est excédentaire de 131 728,12 € et la section d'investissement est excédentaire de 62 757,57 € et les restes à réaliser négatif de 11 520 €

Pour le budget annexe de **l'agence postale**, la section de fonctionnement est excédentaire de 10 542,44 € et la section d'investissement est déficitaire de 4 598,32 €.

Pour le budget de **la maison de santé**, la section de fonctionnement est excédentaire de 16 076,16 € et la section d'investissement est déficitaire de 11 620,69 € et les restes à réaliser néant.

Tous les comptes administratifs ont été approuvés par l'ensemble des votants.

Délibération n ° 2016 – 18, 19, 20, 21 :

Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé : affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015

Les excédents 2015 de la section de fonctionnement serviront à financer en 2016 les dépenses de même nature.

Délibération n ° 2016 – 22, 23, 24, 25 :

Budgets principal et des services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé : exercice 2016

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 681 114 € pour la section de fonctionnement et à 2 008 614 € pour la section d'investissement. Le budget principal est voté par 14 voix pour et une abstention.

Le budget du service annexe de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 212 695 € pour la section d'exploitation et à 381 187 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe de l'agence postale s'équilibre à la somme de 11 944,12 € pour la section de fonctionnement et à 9 198,32 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe de la maison de santé s'équilibre à la somme de 32 810 € pour la section de fonctionnement et à 23 480,69 € pour la section d'investissement.

Les budgets annexes ont été votés à l'unanimité.

Délibération n ° 2016 – 26 :

Vote du taux de la redevance d'assainissement pour 2016/2017

La redevance d'assainissement est fixée à 0,92 € le m² d'eau consommée pour les consommations de Juillet 2016 à juin 2017.

Délibération n ° 2016 – 27, 28, 29 :

Emprunt : demande de réaménagement de 3 prêts auprès du Crédit Agricole

Avec la baisse des taux d'intérêts, la commune sollicite le Crédit Agricole pour le réaménagement de 3 prêts par la baisse des taux d'intérêt de 0,5 %. Le gain attendu pour les 3 prêts est de 23 018,90 €.

Délibérations n ° 2016 – 30 :

Délégation du conseil municipal : complément

Le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire lors du conseil municipal du 7 avril 2014.

Le conseil municipal complète cette délibération et décide de déléguer la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 15 000 € HT.

Délibération n ° 2016 – 31 :

Réaménagement du site de la piscine : consultation du CAUE

Le conseil municipal a décidé de démolir bassins et bâtiments de la piscine et exprimé la volonté que ce site de 4 000 m² conserve une vocation sportive, éducative, de détente et de loisirs pour toutes les générations.

Afin de nous aider à la réalisation d'un projet d'aménagement cohérent et adapté aux besoins de la commune, nous devons nous faire aider de spécialistes.

Le conseil municipal décide de consulter le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), compétent dans l'aménagement de l'espace public pour définir le périmètre à étudier pour leur mission de conseil ainsi que de faire une proposition de convention pour la réalisation de cet aménagement urbain sur la zone réservée aux équipements publics conformément au PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 10 Mars 2016

Le Maire,

